

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (ET AFFECTATION DU RESULTAT)

=====

SOMMAIRE

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. DONNEES GENERALES

- 1.1.1. Synthèse des réalisations**
- 1.1.2. Répartition du budget par nature**
- 1.1.3. Répartition du budget par fonction**

1.2. SECTION FONCTIONNEMENT

- 1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement**
- 1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

1.3. SECTION INVESTISSEMENT

- 1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement**
- 1.3.2. Le financement de l'investissement**

1.4. ENDETTEMENT

2. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

3. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

4. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 DONNEES GENERALES

1.1.1 Synthèse des réalisations

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2016 et les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	75 683 495	95 061 913	19 378 418
Réalisé mouvements d'ordre	10 202 959	704 191	-9 498 768
Résultat 2015		573 565	573 565
Total	85 886 454	96 339 669	10 453 215
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	33 761 787	14 913 850	-18 847 937
Réalisé mouvements d'ordre	1 556 989	11 055 757	9 498 768
Restes à réaliser	6 029 639	7 780 295	1 750 657
Résultat 2015	12 506 107	9 814 553	-2 691 554
Total réalisé + restes à réaliser	53 854 522	43 564 456	-10 290 066
Total	139 740 976	139 904 125	163 149

Le compte administratif 2016 permet de dégager un excédent global calculé de 163 K€ se décomposant en un excédent de fonctionnement de 10,5 M€ et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 10,3 M€.

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95.6%	107.8%
Investissement	83.7%	54.1%
Investissement hors effet opérations foncières et refinancement infra annuel	86.0%	75.1%

On peut noter que l'année 2016 est marquée par la création de la Métropole du Grand Paris comprenant, outre la Ville de Paris, 11 établissements publics territoriaux (EPT).

La Ville de Vincennes est désormais membre de l'EPT « Paris Est Marne et Bois » constitué de 13 communes. L'EPT exerce de plein droit, en lieu et place des communes-membres depuis le 1er janvier 2016, les compétences principalement en matière d'assainissement, d'eau et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Une convention de gestion transitoire a néanmoins été mise en place, permettant à la Ville de garantir la continuité de service en assurant en 2016 la gestion de ces compétences.

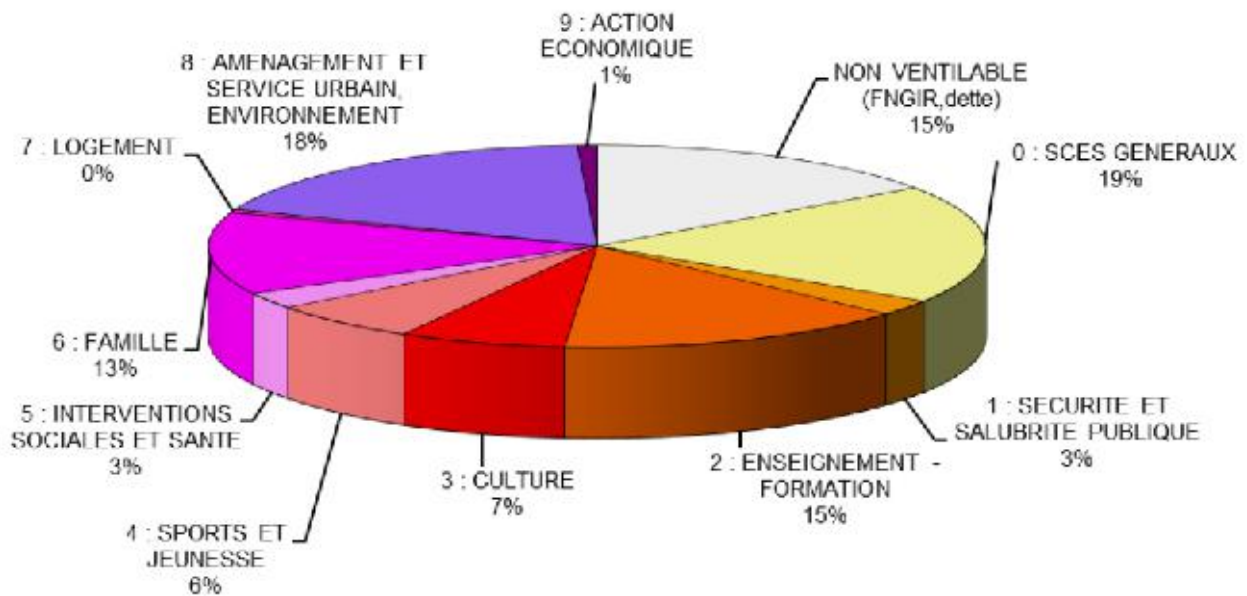
Ces réformes institutionnelles engendrent des transferts de ressources et de charges entre la Métropole du Grand Paris, l'EPT et la Ville. De plus, l'exécution de la convention de gestion transitoire génère une refacturation à l'EPT des coûts supportés par la Ville. Ces deux phénomènes entraînent de nouveaux mouvements financiers de montants très importants, mais finalement quasiment neutres car l'essentiel des dépenses et recettes s'équilibre.

Répartition du compte administratif par nature

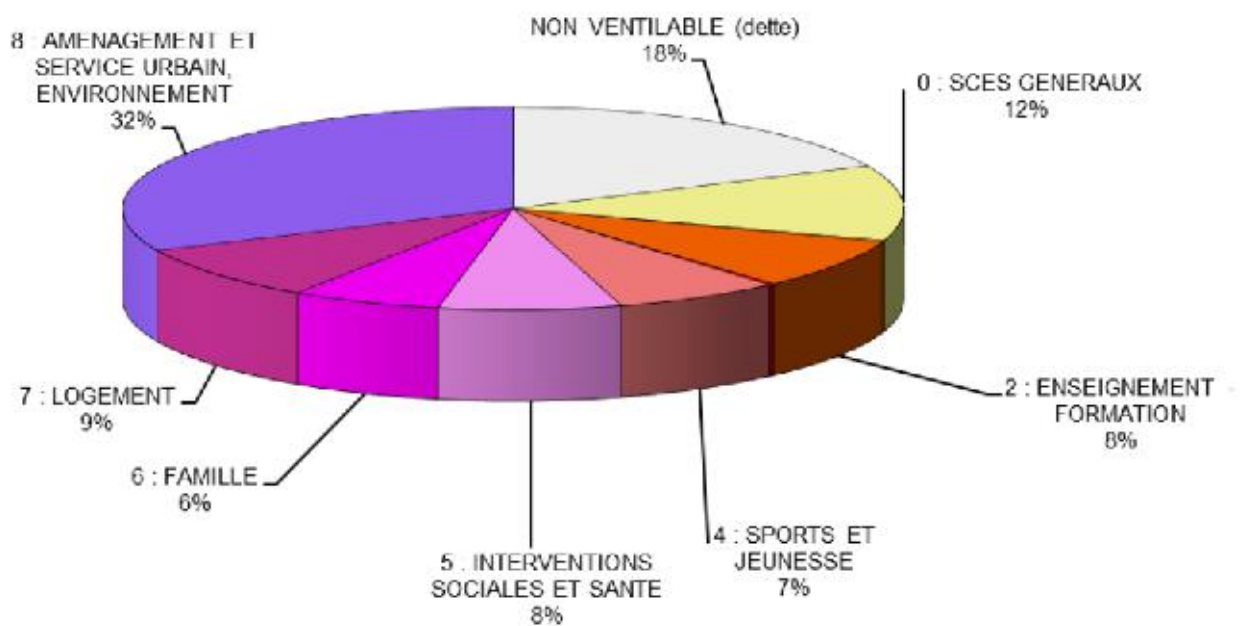
Recettes		Dépenses
Impôts et taxes 70,2 M €	Fonctionnement	Charges de personnel 32,3 M €
		Charges de gestion courante 18,6 M €
		Participations et subventions versées 9,3 M €
		Attenuations de produits 12,7 M €
		Intérêts de la dette 1,9 M €
Dotations et subventions reçues 9,6 M €		Investissement
Produit des services 8 M €		<i>Autofinancement 19,4 M €</i>
Divers 7,3 M €		
<i>Autofinancement 19,4 M €</i>		Dépenses et subventions d'équipement 23,6 M €
Emprunt 5 M €		Remboursement capital de la dette 4,5 M €
Dotations et fonds globalisés 4,5 M €		Refinancement infra-annuel 2 M €
Subventions d'équipement reçues 1,2 M €		Divers 3,7 M €
Refinancement infra-annuel 2 M €		<i>Restes à réaliser 7,8 M €</i>
Divers 2,1 M €		
<i>Restes à réaliser 6 M €</i>		

1.1.2 Répartition du compte administratif par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :

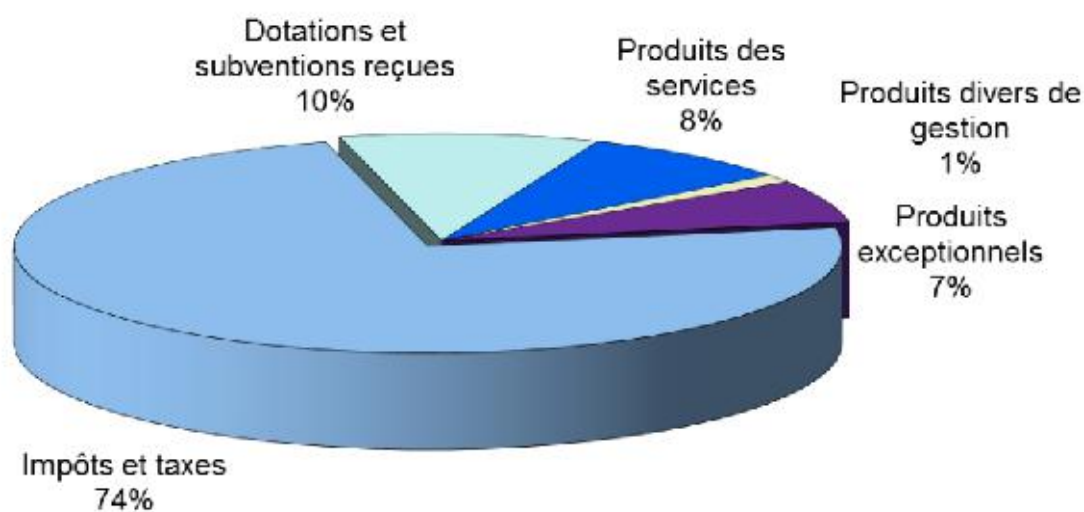


1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère augmentation de 1,3%, passant de 93,9 M€ en 2015 à 95,1 M€ en 2016.

	CA 2015	CA 2016	évolution
Impôts et taxes	67 142 263	70 160 788	4.5%
Dotations et subventions reçues	15 497 911	9 633 575	-37.8%
Produits des services	6 080 461	7 955 580	30.8%
Produits exceptionnels	3 772 155	6 158 056	63.3%
Produits divers de gestion	1 390 998	1 153 914	-17.0%
Total	93 883 787	95 061 913	1.3%



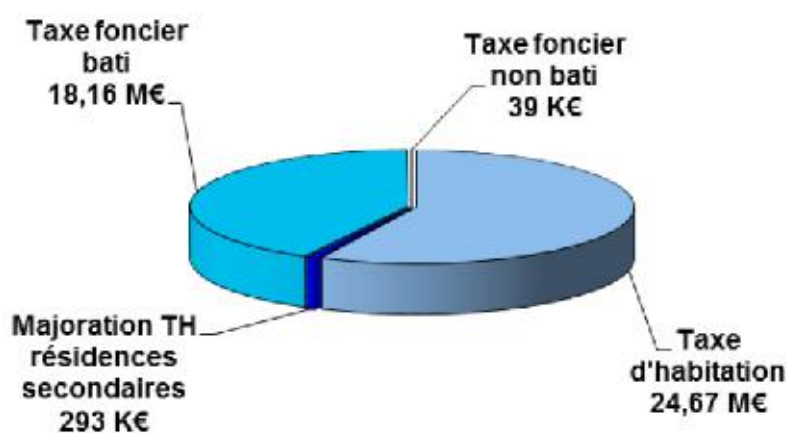
1.2.1.1 *La fiscalité*

Principale ressource de la commune avec 70,2 M€, le produit des recettes fiscales connaît une progression de 4,5% par rapport au réalisé 2015. Toutefois, hors impact du transfert des impôts économiques à la Métropole du Grand Paris et à l'EPT, ce chapitre diminue de 1%.

Le produit des contributions directes regroupant la taxe d'habitation et les taxes foncières (hors rôles complémentaires et supplémentaires), s'élève à 43,2 M€ en diminution de 0,6% par rapport à 2015. Sans augmentation des taux d'imposition, l'évolution négative du produit fiscal découle uniquement de la croissance des bases qui comprend la revalorisation forfaitaire (+1%) et l'évolution physique des bases (-1,4%). Cette variation physique des bases s'explique par le contrecoup de la réforme de la fiscalité des personnes de condition modeste dite « demi-part des veuves » dont les bases ont été intégrées dans l'assiette en 2015 puis sorties en 2016.

En contrepartie du transfert à la Métropole du Grand Paris des impôts à caractère économique, la Ville a perçu une attribution de compensation qui restera figée d'un montant de 12,9 M€. Rappelons que la Ville a perdu le bénéfice de son dynamisme économique et de l'accroissement futur des produits de CFE, de CVAE et de taxe sur les surfaces commerciales.

Structure des produits fiscaux



La Ville a perçu un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées au titre de l'année et des années précédentes. En 2016, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires s'élève à 370 K€.

Par ailleurs la Ville pérennise sa politique d'abattement très favorable qui contribue à une plus grande équité fiscale. Le choix d'une telle politique d'abattement coûte 6,9 M€ en 2016.

Abattements TH	Vincennes	Minimum légal	Maximum légal
Abattement général à la base	16%	-	15%
1er et 2ème personne à charge	20%	10%	20%
A partir de la 3ème personne à charge	25%	15%	25%
Abattement spécial à la base	15%	-	15%
Abattement spécial handicapé	20%	10%	20%

A taux inchangé (5,25%), les recettes encaissées au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élèvent à 5,2 M€.

Parmi les ressources fiscales indirectes, les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation atteignent 5,2 M€, en diminution par rapport à 2015 (5,6 M€) en raison de

transactions exceptionnelles. Son produit conséquent résultant de la dynamique du marché immobilier reflète l'attractivité du territoire.

1.2.1.2 Les dotations et subventions reçues

D'un montant de 9,6 M€, les dotations et subventions reçues affichent une nette diminution de 37,8% par rapport à 2015. Hors impact de la Métropole du Grand Paris, ce chapitre baisse de 13,9%.

L'effort de la Ville au redressement des finances publiques se traduit pour la 3^{ème} année consécutive par une baisse de la dotation forfaitaire de 48,1%. Toutefois, en neutralisant la part « Compensation Part Salaire » reversée par la Métropole du Grand Paris, la dotation diminue de 15%, soit -1,7 M€ par rapport à 2015.

Les compensations d'exonération fiscales s'élèvent à 457 K€ en baisse de 205 K€ par rapport à 2015 sous l'effet combiné :

- de l'indexation à la baisse des compensations servant de variables d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat pour financer les dotations de péréquation (-76 K€)
- de la suppression de la « demi-part des veuves » qui a induit une forte diminution des bases exonérées 2015 servant de référence pour le calcul de la compensation de taxe d'habitation 2016 (-129 K€)

Au total, la dotation forfaitaire et les allocations compensatrices perçues seront passées de 14,4 M€ à 10 M€ entre 2012 et 2016, soit une baisse de 30% en 4 ans, des recettes qui ne représentent plus que 10,5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016 contre 15,9% en 2012.



Autre élément constitutif de ce poste, les subventions et participations des autres partenaires (région, CAF, SYCTOM, STIF), atteignent 3,3 M€ dont 3 M€ de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au titre notamment de l'exécution du Contrat Enfance Jeunesse.

1.2.1.3 Les produits des services et du domaine

Atteignant 8 M€, les produits des services et du domaine progressent exceptionnellement de 30,8 % essentiellement dû au remboursement des frais de personnel et de fonctionnement par le Territoire dans le cadre d'une convention de gestion transitoire applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 (1,8 M€). Hors impact de ces mouvements financiers, ce chapitre progresse de 1,5%.

1.2.1.4 Les produits exceptionnels

D'un montant de 6,2 M€, les produits exceptionnels connaissent une progression significative de 63,3%, qui s'explique essentiellement par le calendrier des cessions immobilières.

Le produit des cessions immobilières, atteint 5,9 M€ contre 3,5 M€ en 2015 et correspond aux opérations suivantes :

- Immeuble 100 rue Diderot (3,8 M€)
- Immeuble 1 rue Clerfayt (1,3 M€)
- Trois appartements résidence Quinson (1 M€)
- Lots 30 rue Charles Silvestri (80 K€)

Notons également une hausse de ce poste lié à des remboursements d'assurance (+155 K€).

1.2.1.5 Les produits divers de gestion

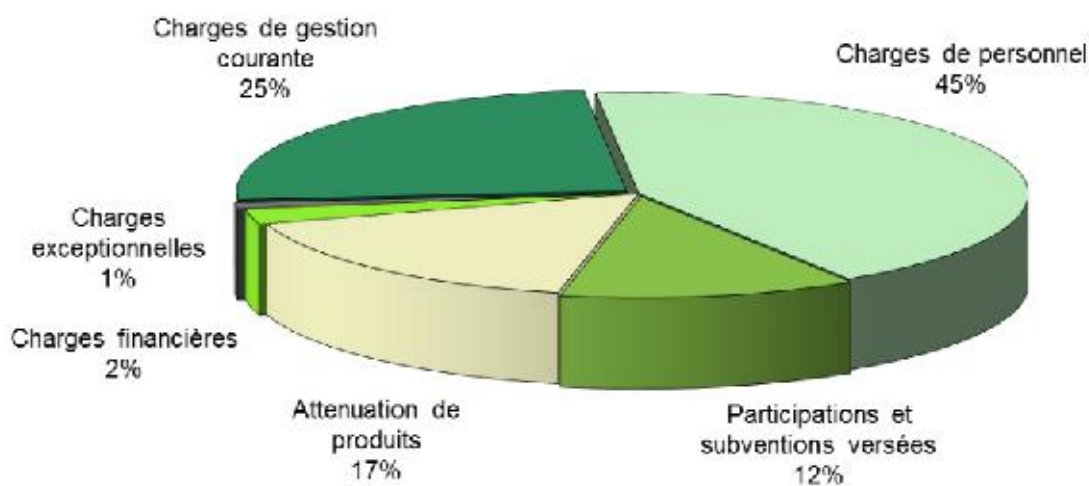
Les produits divers de gestion (1,2 M€) affichent une diminution (-17%) en raison des principales évolutions suivantes :

- La diminution des revenus des immeubles (-22 K€)
- La baisse des recettes des redevances versées par les délégataires de services publics liée à la reprise en régie des marchés d'approvisionnement (-125 K€) et à la comptabilisation en 2015 de recettes au titre des années antérieures de l'exploitation des parkings souterrains et des supports publicitaires (-77K€)

1.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 75,7 M€ en 2016 contre 76,5 M€ en 2015, soit une diminution de 1,11 %.

	CA 2015	CA 2016	évolution
Charges de personnel	33 126 885	32 340 424	-2.4%
Charges de gestion courante	19 808 923	18 633 839	-5.9%
Atténuation de produits	10 552 659	12 745 663	20.8%
Participations et subventions versées	9 897 114	9 344 736	-5.6%
Charges financières	2 003 126	1 898 383	-5.2%
Charges exceptionnelles	1 145 997	720 449	-37.1%
Total	76 534 705	75 683 495	-1.1%



1.2.2.1 *Les charges de personnel*

D'un montant de 32,3 M€, les charges de personnel connaissent une baisse de 2,4 %, principalement pour les raisons suivantes :

- la baisse des postes de la rémunération des titulaires (-471 K€) et des non titulaires (-251K€) montrent les efforts de maîtrise de la masse salariale.
- la baisse des rémunérations des emplois aidés est également sensible : rémunérations des apprentis et emplois d'insertion (-64k€),
- l'impact de ces efforts se constate également sur les cotisations URSSAF (- 87 K€).

1.2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de 18,6 M€ ce poste diminue de 5,9 % par rapport à 2015.

Des diminutions de charges courantes ont en effet pu être réalisées sur :

- les achats de prestations de services (-187 K€) notamment liées à des transferts d'écritures comptables sur l'entretien de matériel informatique (-107K€)
- les consommations d'énergie (-245 K€) en diminution par rapport à 2015.
- les charges locatives et de copropriété (-129 K€) résultant d'appels de charges pour travaux plus importants l'année précédente, accompagnés de régularisations
- les contrats de prestations de service (-1,3M€) en raison de la prise en charge directe par le Territoire Paris Est Marne et Bois du traitement des déchets par le SYCTOM, les dépenses de collecte étant quant à elles provisoirement conservées par la Ville.
- les coûts de maintenance (-75 K€) principalement sur l'entretien des bâtiments et des réseaux de voirie.
- les honoraires (-64 K€) qui sont calculés en fonction des acquisitions immobilières, inférieures à celles réalisées en 2015.
- Les frais d'impression (-34k€) en raison d'une nouvelle mise en concurrence en 2016.
- Les frais de communications téléphoniques (-20k€)
- Les frais de nettoyage des bâtiments (-99K€) réduits en fonction de la non-utilisation des bâtiments en travaux (Maison des solidarités).

1.2.2.3 L'atténuation de produits

D'un montant de 12,7 M€, ce poste connaît une augmentation de 20,8%.

L'augmentation est principalement due au reversement partiel de la Taxe sur les ordures ménagères (3,3M€) au Territoire Paris Est Marne et Bois qui en assure la compétence depuis le 1^{er} janvier 2016.

La contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) diminue fortement (- 1,1M€), passant de 2,2 M€ en 2015 à 1,1 M€ en 2016, suite à la création de la Métropole du Grand Paris et du Territoire.

Pour mémoire, le reversement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste figé à hauteur de 8,3 M€.

1.2.2.4 Les participations et subventions versées

D'un montant de 9,4 M€, ce poste diminue de 5,6% principalement en raison de :

- la diminution de la contribution au SYCTOM prise en charge directement par l'EPT, désormais seul adhérent à la place des communes-membres (-320K€)
- les subventions versées au secteur associatif (- 211 K€), liées à des subventions exceptionnelles versées en 2015, dont l'Espace Sorano (-108 K€) et l'OPH (-120 K€).

1.2.2.5 Les charges financières

A hauteur de 1,9 M€, les charges financières enregistrent une baisse de 5,2% (-104K€) en raison de la diminution de l'encours de dette en 2015 et à la faveur de taux historiquement bas.

1.2.2.6 Les charges exceptionnelles

D'un montant de 720k€ ce poste connaît une baisse de 37,1 %, en raison :

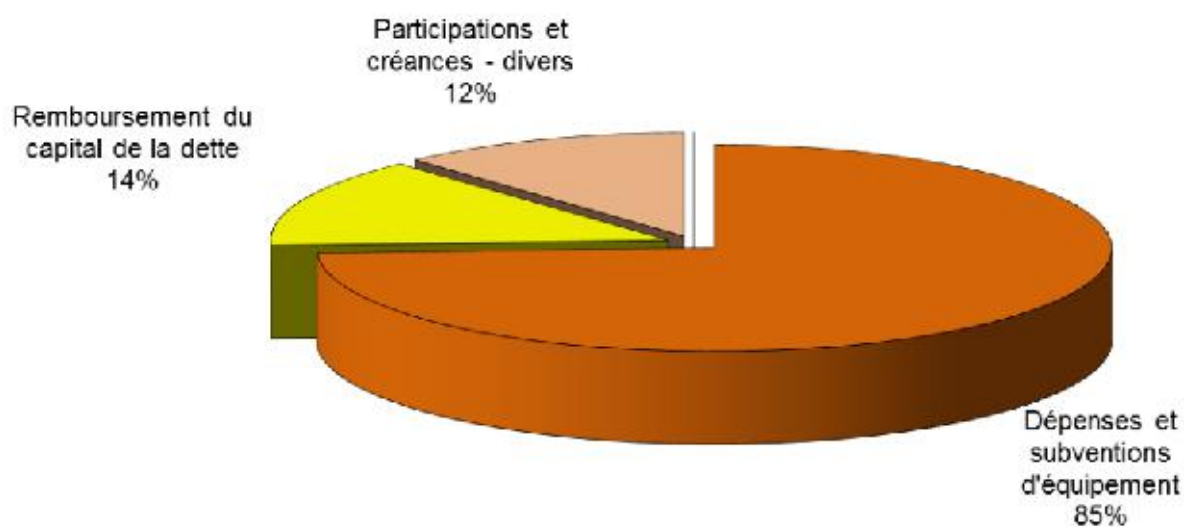
- du transfert en sectionnement d'investissement de la subvention au délégataire pour le parking coeur de ville (-478k€) ainsi que la participation au budget annexe de la restauration municipale (-93 K€) suite au transfert provisoire de l'activité, pour cause de travaux, au restaurant du Ministère des Douanes.

Ces diminutions sont atténuées par le transfert au Territoire de l'excédent du budget annexe de l'assainissement constaté au compte administratif 2015 (+156k€).

1.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les dépenses réelles d'investissement

	CA 2015	CA 2016	évolution
Dépenses et subventions d'équipement	27 580 642	23 591 733	-14.5%
Remboursement du capital de la dette	4 144 285	4 450 580	7.4%
Opérations de refinancement infra-annuel	2 622 216	1 966 662	-25.0%
Participations et créances - divers	803 501	3 752 812	367.1%
Total	35 150 645	33 761 787	-4.0%



1.3.1.1 *Les dépenses et subventions d'équipement*

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 23,6 M€ en 2016 et correspondent aux principales opérations listées ci-après.

1.3.1.1.1 Les équipements publics

- la poursuite des travaux de restructuration des locaux de la maison des solidarités (6 M€)
- le remplacement des terrains synthétiques du stade Bonvoisin (1,2 M€)
- le démarrage des études relatives à la construction du groupe scolaire Mirabeau (323 K€)
- la poursuite de la restructuration de la façade et de l'extension de la maternelle Clément Viénot (301 K€)
- la poursuite des travaux de ravalement et de menuiserie extérieure du centre administratif (205 K€)
- la rénovation de la chaufferie de l'église Notre-Dame (225 K€)
- l'extension du réseau de fibre optique très haut débit dans et entre les bâtiments publics (139 K€)
- l'aménagement intérieur et la pose d'un auvent à l'école élémentaire Vernaudon (130 K€)
- l'aménagement intérieur et le remplacement de parquet à l'espace Sorano (104 K€)
- la poursuite du plan handicap (79 K€)
- l'amélioration du contrôle d'accès du parking du Dôme (63 K€)
- la réalisation de divers travaux dans les écoles maternelles (210 K€) et élémentaires (556 K€), ainsi que dans les crèches (127 K€), les bâtiments administratifs (527 K€) et les équipements sportifs (78 K€).

1.3.1.1.2 Le renouvellement urbain

- le projet de Ville (4,6 M€) portant essentiellement sur la fin de la phase 2 et le début de la phase 3 des travaux du centre-ville
- le démarrage des travaux d'aménagement d'une zone 30 quartier Sorano-Est (476 K€) et rue Dohis (194 K€)
- la modernisation de l'éclairage public (150 K€)
- les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (161 K€)
- la poursuite du plan handicap (36 K€)
- la réalisation de divers travaux de voirie (1,2 M€) et la rénovation d'espaces verts (139 K€).

1.3.1.1.3 Les autres opérations

- Les subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (3,3 M€ - 230 logements)

- Les autres subventions d'équipement versées :
 - Part investissement de la contribution au SIVU (438 K€)
 - Part investissement de la contribution au titre du parking de cœur de ville (379 K€)
 - Part investissement du contingent incendie (80 K€)
 - Pour le ravalement de façades (58 K€)

- Les acquisitions immobilières suivantes :
 - Parcelle de terrain 10 rue des laitières (361 K€)
 - Cité industrielle (dépense/recette 381 K€)

- L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,2 M€)
- L'achat de logiciels (506 K€)

1.3.1.2 Les autres dépenses d'investissement

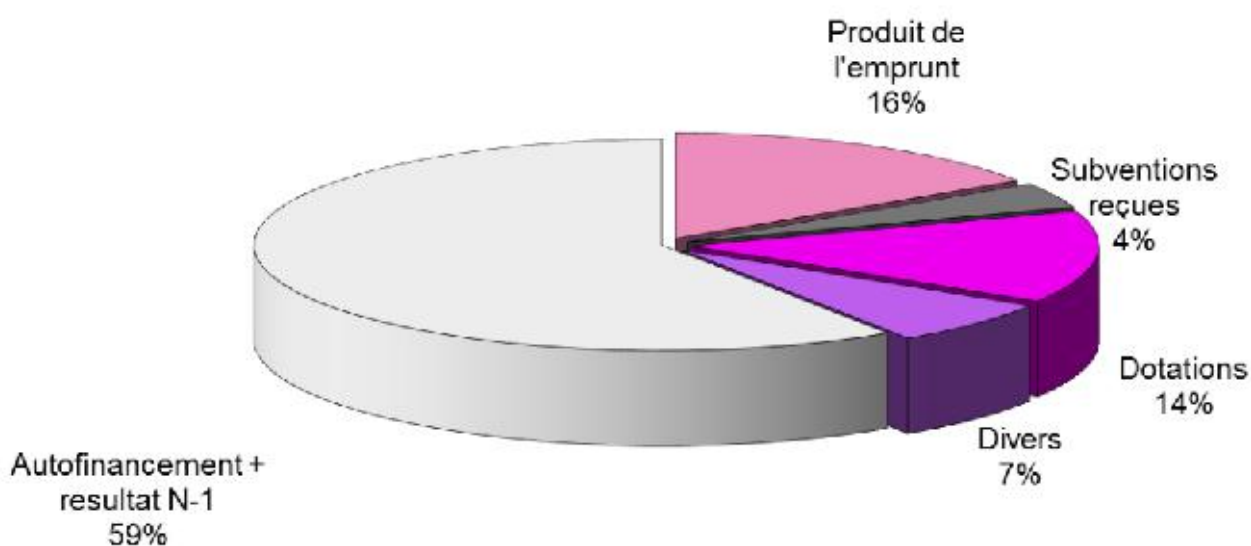
Ce poste correspond principalement aux dépenses suivantes :

- le remboursement de l'avance versée par l'Etat en 2015 au titre du plan de relance du FCTVA (1^{er} acompte 1,2 M€)
- les dépenses d'équipement réalisées pour le compte du Territoire (dépense-recette) : travaux d'assainissement (859 K€) et achat de bacs 30 K€)
- L'acompte versé à la Vincem au titre du parking public de l'îlot Fontenay (857K€)
- la part construction et gros entretien réparation du loyer du BEA du Dôme (698 K€)
- la participation au capital de l'Agence France Locale (solde : 100 K€).

1.3.2 Le financement de l'investissement

	CA 2015	CA 2016	évolution
Produit de l'emprunt	4 100 000	5 018 738	22.4%
Dotations et fonds globalisés	5 797 610	4 514 620	-22.1%
Opérations de refinancement infra-annuel	2 622 216	1 966 662	-25.0%
Divers (créances, travaux d'office, cautionnement)	1 942 473	2 174 652	12.0%
Subventions d'équipement reçues	1 047 887	1 239 178	18.3%
Total recettes réelles d'investissement	15 510 187	14 913 850	-3.8%

Autofinancement	17 349 082	19 378 418	11.7%
Résultat global au titre de l'exercice	-2 291 376	530 482	-123.2%
Total = dépenses d'investissement	35 150 645	33 761 787	-4.0%



Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, atteignent en 2016 7,9 M€, soit une baisse de 9,8% par rapport à l'année 2015.

1.3.2.1 Les dotations et fonds globalisés

Réalisés à hauteur de 4,5 M€, les dotations et fonds globalisés connaissent une baisse de 22,1%.

L'année 2015 avait en effet enregistré une recette exceptionnelle de 2,4 M€ accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du plan de relance du FCTVA, celle-ci fait l'objet d'un remboursement sans intérêt échelonné en 2016 et 2017.

Hormis cette perte les autres postes sont en hausse : les taxes d'urbanisme (+634 K€) mais qui ont vocation à disparaître à terme, ainsi que le FCTVA dépendant du volume d'investissement réalisé en 2015 (+402 K€).

1.3.2.2 Les subventions d'équipement reçues

S'élevant à 1,2 M€ en 2016, le poste connaît une augmentation (+18,3%), il évolue en fonction du cycle d'investissement. Parmi ces subventions, on peut citer celles :

- de l'Etat au titre des amendes de police (511 K€)
- de la Région, au titre des itinéraires cyclables desservant la gare RER (181 K€) et de la zone 30 du quartier Sorano-Est (125 K€)
- de la CAF pour la rénovation de crèches (87 K€)
- du SYCTOM pour le changement de couleur des conteneurs destinés au tri sélectif (87 K€)
- de la Caisse des Ecoles pour le financement du plan TICE dans les écoles (200 K€).

1.3.2.3 L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (31,8 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

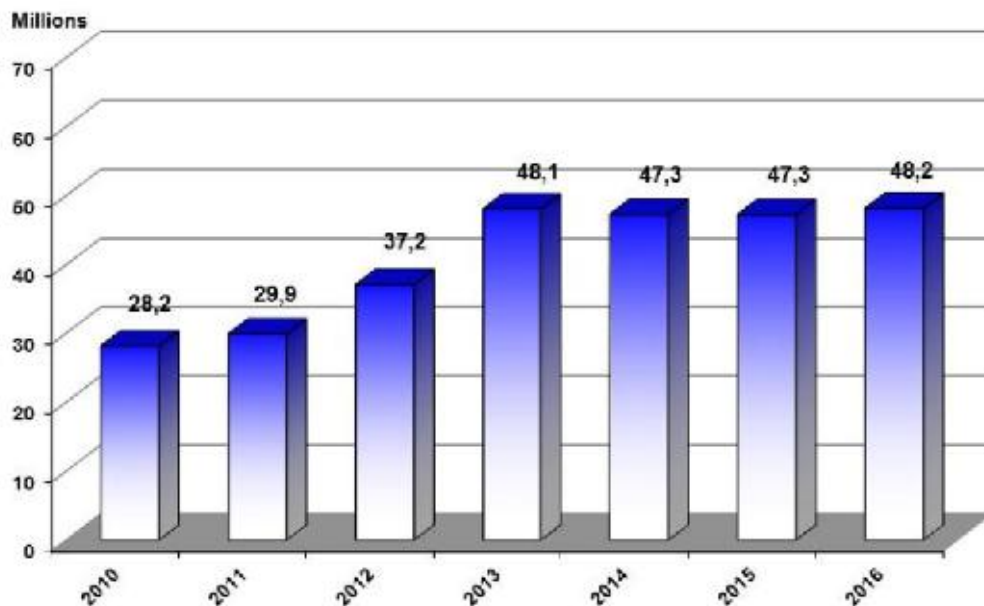
- les recettes réelles d'investissement (12,9 M€)
- l'autofinancement dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (19,4 M€)
- desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice (530 K€).

L'autofinancement connaît une évolution sensible en 2016 (+11,7%). Si l'on neutralise l'impact des cessions immobilières qui peut faire varier fortement l'autofinancement d'une année à l'autre, on constate un maintien de son niveau.

1.4 L'ENDETTEMENT

L'année 2016 fut marquée par des taux d'intérêts historiquement bas et un assouplissement des conditions de crédit par le jeu d'une concurrence interbancaire accrue. La Ville a profité des opportunités de marché pour couvrir son besoin de financement 2016 à des conditions d'emprunt particulièrement attractives. Ainsi, la Ville a souscrit un emprunt à taux fixe à 0,85% et un second emprunt à taux variable à un niveau de marge de 0,44%.

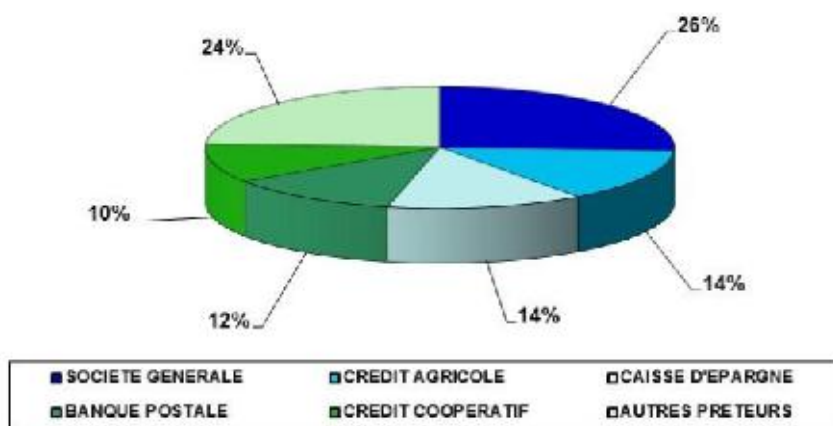
Au 31 décembre dernier, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'élevait à 48,2 M€ contre 47,3 M€. Cette légère hausse s'explique par le transfert en début d'année 2016 des prêts du budget assainissement (339K€) et en fin d'année par un recours à l'emprunt à hauteur de 5M€ à taux fixe auprès du Crédit Coopératif. En parallèle, le remboursement annuel du capital de la dette s'élève à 4,5 M€ en hausse de 7% par rapport à 2015.



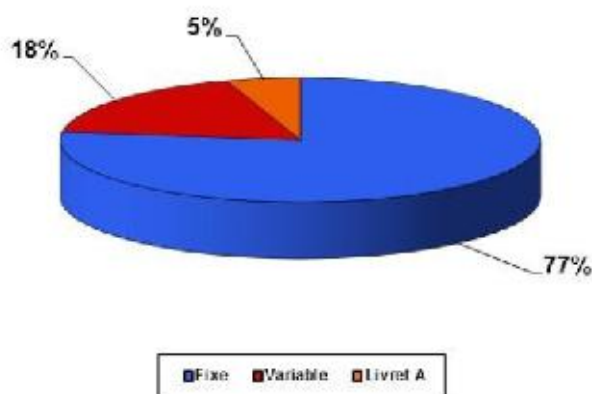
Notons que le second emprunt d'un montant de 3,5 M€ contracté à taux variable auprès de l'Agence France Locale n'a pas fait l'objet d'un encaissement en fin d'année. Son inscription en recettes reportées permet de contribuer au financement des dépenses d'investissement reportées.

Les annuités réglées en 2016 atteignent 5,6 M€ dont 1,2 M€ d'intérêts (hors trésorerie) contre 5,3 M€ en 2015. Cette progression s'explique essentiellement par l'amortissement de l'emprunt de l'Agence France Locale de 1 M€ mobilisé fin 2015.

Attentive à diversifier ses partenaires financiers, la Ville a conclu deux contrats de prêts en 2016 auprès de l'Agence France Locale et du Crédit Coopératif. Ainsi, la dette de la Ville est répartie auprès de 13 établissements financiers différents dont 5 principaux : Société Générale (24%), Crédit Agricole (14%), Caisse d'Epargne (14%), Banque Postale (12%) et le Crédit Coopératif (11%).



S'agissant de sa structure selon le type de produit, la dette de la Ville est constituée de 22 emprunts dont 17 à taux fixes (77%) et 3 à taux variables (18%) et 2 indexés sur le livret A (5%).



Résultat d'une gestion active de la dette et de la qualité de signature de la Ville, le coût moyen 2016 de la dette atteint 2,40% contre 2,62% l'année dernière. A titre de comparaison le stock de dette des collectivités de taille comparable (50 000 à 100 000 habitants) coûte 2,82% en 2016 (source Finance Active).

Avec 100% de produits classés 1A ; la dette de la Ville est considérée comme peu risquée au sens de la Charte Gissler. Par ailleurs, la durée de vie résiduelle est de 12 ans et 5 mois en concordance avec la maturité des prêts habituellement conclu par la ville pour le financement global des équipements. Par comparaison, la durée de vie résiduelle des communes de même strate (50 000 à 100 000 habitants) est de 13,8 ans en 2016 (source Finance Active).

La capacité de désendettement de la commune demeure excellente avec 2,48 années en 2016 grâce au niveau d'autofinancement dégagé. A titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des villes de même taille (50 000 à 100 000 habitants) est de 7,81 années en 2015 (source Finance Active).

En intégrant la dette du bail emphytéotique administratif (BEA) d'un montant de 13,98 M€, la dette consolidée au 31 décembre 2016 s'élève à 62,17 M€. Le taux moyen de la dette est fixé à 2,66% et la capacité de désendettement atteint 3,20%. L'encours par habitant se porte à 1 239€.

Le compte administratif pour l'exercice 2016 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 10 453 215 € et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 10 290 066 €. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2017 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10 453 215 € pour 10 290 066 €. à la section d'investissement du budget 2017 et de reporter les 163 149 € restants à la section de fonctionnement du budget 2017.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	139 371	130 257	-9 114
Résultat 2015	0	11 704	11 704
Total	139 371	141 961	2 590

Le compte administratif pour l'exercice 2016 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 2 590 €. Cet excédent est repris au budget 2017 lors du vote du budget supplémentaire.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	169 787	172 218	2 431
Résultat 2015	0	10 206	10 206
Total	169 787	182 424	12 637

Le compte administratif pour l'exercice 2016 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 12 637 €. Cet excédent est repris au budget 2017 lors du vote du budget supplémentaire.

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	161 343	209 684	48 341
Investissement			
Réalisé 2016	5 578		-5 578
Reste à réaliser	42 703		-42 703
Total	48 281	0	-48 281
Total Général	209 624	209 684	60

Le compte administratif pour l'exercice 2016 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de 60 €. Cet excédent est repris au budget 2017 lors du vote du budget supplémentaire.

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2016.